Lancement du Projet Régional entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa

**« Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des Lacs Télé - Tumba (LTLT) »**

Kinshasa, le 10 mai 2013

**COMPTE RENDU**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **10.05.2013** |
| **Lieu** | Salle de conférence hôtel Sultani, Kinshasa |
| **Participants** | Plusieurs entités du secteur public et de la société civile nationale et internationale, basées à Brazzaville et à Kinshasa, dont principalement, entres autres :   * coté Kinshasa : le Secrétariat Général à l’Environnement et Conservation de la Nature de la RDC, la Direction Générale de l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), ERAIFT, GIZ, WWF, des organisations de la société civile en RDC ; * coté Brazzaville : le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, WCS, des organisations de la société civile en RC ; * le PNUD (Brazzaville et Kinshasa). |
| **Secrétariat** | Arnaud GOTANEGRE |
| **Contexte** | Financé par le GEF et le PNUD, ce projet régional (RDC et RC) implique le PNUD, les ONG de conservation WWF (RDC), WCS (RC).  Le paysage ciblé comprend pour la RC : la Réserve Communautaire du Lac Télé (RCLT), créée en 1998, (comprenant les extensions proposées de Bailly et Batanga), suivie par les « Grands Affluents, GA», créée en 2007, et la Réserve Scientifique de Mabali (RSM), créée en 1993.  Pour la RDC : le site Ngiri-Tumba-Mai-Ndombe, a été créé en 2008.  Trois sites Ramsar : RCLT, GA, Ngiri-Tumba-Mai-Ndombe (ce dernier est le plus grand du monde).  Paysage de 2 millions d’habitants.  Des cofinancements possibles existent avec PFCN ; CARPE3 ; CTB (projet « j’aime le fleuve ») ; ERA (REDD+) ; Novacel (investissement à Kwamun-?)  SYNERGIES POSSIBLES avec la Coopération Allemande |
| **Ordre du jour** | Allocution des Ministres en charge de la RC et de la RDC  Aperçu du projet :   1. Etat des lieux 2. Cadre logique avec les indicateurs 3. Partenariats et cofinancements prévus   Discussions autour du cadre logique. Contributions sur :   1. Les synergies possibles 2. Les développements récents qui pourraient affecter le projet |
| **Contenus des sujets** | Résultat 1 : Une stratégie régionale et un cadre d’orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d’aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.  Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer  efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces pesant sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone.  Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC  seront renforcées pour travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT. |
| **Leçons apprises** | Résultat 1 :  Le classement des AP en RDC souffrent encore de problèmes de limites avec superposition sur d’autres usages (ici Concessions Forestières comme 2 portugaises et CIBOIS). Il existe un moratoire sur les concessions forestières en RDC qui devrait être prochainement levé et une partie de ces concessions pourraient retourner ainsi au domaine de l’Etat, pour être classées ou redistribuées. Des mécanismes de réajustement des limites et initiatives de compensation par les industrielles pour la BDV sont à définir.  Une stratégie commune est à développer mais il existe déjà un cadre de concertation entre les Etats. Cela s’inscrit également dans l’initiative transfrontalière du Mayombe avec les mêmes acteurs (+ Angola et Gabon).  Synergies possibles avec la coopération allemande (GIZ et KfW) : initiative identique à l’Est via les actions de la coopération allemande dans le Sud-Kivu ; appui au CNPZ et autres initiatives d’aménagement du territoire ; appui à la certification forestière dans le paysage (avec WWF) ; appui à la définition du cadre légal et des textes d’application (proposition pour la Loi CN : cadre de fonctionnement régional) ; projet PARAP (avec WWF)  Résultat 2 :  En RDC, le développement des Plans Généraux de Gestion des AP incluses dans le paysage n’a pas encore abouti à des documents finaux.  Le projet REDD+ dans le Mai-Ndombe est en cours d’opérationnalisation.  Il existe des plans de développement locaux pour les 15 unités de gestion communautaire. Des études filières agroforestières et des appuis à la micro finance seront consolidés.  Synergies possibles avec la coopération allemande (GIZ et KfW) : appui à la validation des PGG des AP du réseau ICCN ; soutien à la Sous-Direction de Planification Suivi et Evaluation de l’ICCN (sDPSE), à la DG et dans les sites ciblés ; Appui au REDD et processus de macro zonage ; Appui à la révision et la mise en œuvre de la Stratégie de Conservation Communautaire pour les AP ; Appui à la définition des plans de formation pour le MECNT, la DG ICCN et certains sites.  Résultat 3 :  Synergies possibles avec la coopération allemande (GIZ et KfW) : Appui au suivi de l’efficacité de gestion, cible de conservation et gouvernance (outil d’aide à la décision) avec sDPSE ICCN et PARAP ; appui aux initiatives de développement de nouvelles sources de financement pour la conservation et une stratégie de financement durable (DAF ICCN) ; Appui à la formation notamment pour l’amélioration des capacités à contrer les menaces pesant sur la biodiversité.  A ce jour, l’Unité de Gestion du projet a encore besoin de clarifier ses besoins en termes de personnel, et notamment d’éviter des possibilités budgétivores telles que le recrutement d’Assistant Technique onéreux (valoriser les expertises régionales).  Quelques difficultés dans les démarches de mise à disposition effective des fonds du GEF ont perturbé le calendrier initial prévu pour démarrer le projet.  Les possibilités de synergies sont grandes et permettraient le cas échéant d’assurer une plus grande fluidité des engagements financiers sur le terrain, en proposant une structure administrative consolidée et efficace.  Entre les deux prestataires principaux que sont le WCS et le WWF des clarifications dans l’implémentation et les zones d’actions ont justifié le débat. Le décaissement sera fait en fonction de la spécificité de l’action, sa justification et les compétences du prestataire à la réaliser.  Le comité technique et scientifique, a un caractère consultatif, mais assure l’implication de tous avec la présence des universités (à ce jour uniquement en RC) et la Société-Civile.  Harmonisation des législations : Il existe au RC ou RCA des dispositions réglementaires qui permettent la superposition des usages tant qu’ils ne sont pas antagonistes. Une concession forestière peut être incluse dans une Aire Protégée au même titre qu’une zone de chasse.  Des mécanismes d’appui à la surveillance des AP et à la protection de la faune et flore protégée mis en place par des exploitants forestiers existent (USLAB RC) et sont coordonnés ensemble avec les unités de lutte anti-braconnage des AP.  Le classement global des trois AP en RDC est soutenu par RAMSAR. La méthodologie a été entérinée par tous.  Avant l’énoncé de la clôture, le SG du MECNT a longuement évoqué la problématique du braconnage et la disparition de la biodiversité en Afrique Centrale. Il a mentionné l’initiative de la CEEAC et sa connaissance du dossier puisqu’il a lui-même développé des actions équivalentes dès 1983.  A l’instar du dernier rendez-vous à Yaoundé sur ce sujet, il a proposé une action identique à Kinshasa.  La prochaine étape pour la mise en œuvre du projet est l’organisation d’un comité de pilotage à Brazzaville, où se préciseront plusieurs points encore en suspens qui ont fait l’objet des questions lors de l’atelier de lancement. Parmi ces points figurent la finalisation de l’architecture de la coordination régionale des activités du projet. |